



27

UNEC MAG

“ Le journal des adhérents à l'UNEC ”

FORMATION

“ MON COMPTE FORMATION ”
EN QUELQUES CLICS

RECRUTEMENT

UNE CAMPAGNE POUR
SÉDUIRE LES JEUNES

ADHÉSIONS UNEC

UNE PANOPLIE
D'AVANTAGES EN 2020



Formation - page 8 et 9.

SOMMAIRE

ÉCONOMIE Secteur moteur, la coiffure est en panne de vocations	p. 4
MÉTIER Une campagne de recrutement à la conquête des jeunes	p. 5
ADHÉRENT Adhérer à l'UNEC : le réflexe d'un professionnel responsable	p. 6
FORMATION "Mon Compte Formation" en quelques clics	p. 8-9
DROIT Ouverture de droits à l'assurance chômage pour les travailleurs indépendants	p. 10
RH Vers des pistes pour attirer et fidéliser les collaborateurs	p. 12
SANTÉ De nouvelles dispositions pour les frais de santé	p. 13
PORTRAIT Le souffle du renouveau avec Johan Seguin	p. 15

UNEC MAG est une publication de

L'UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DE COIFFURE

36 rue du Sentier 75002 Paris – 01 42 61 53 24 – www.unec.fr

ISSN 2275 – 0126 – Numéro 27, Décembre 2019

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Bernard STALTER

RÉDACTRICE EN CHEF : Carla CHANTILLON

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE : Leïla AJIG

ONT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO : Sylvie MIGNARD,

Florence BATTISSE-PICHET, Geneviève BONDET et Isabelle ROY

GRAPHISME : Cécile GARLANTEZEC LIRIN **IMPRESSION :** HANDIPRINT

CRÉDITS PHOTOS : UNSPLASH, ADOBE STOCK ET WORLD SKILLS FRANCE.



Cher(e)s collègues,

A lors que l'an dernier la "prime Macron" avait largement été plébiscitée par les chefs d'entreprise, permettant aux salariés de la coiffure d'en bénéficier, les nouvelles modalités risquent de mettre un frein à cette mesure.

Rappelons-le, même si le chiffre d'affaires de la coiffure vient de repasser la barre des 6 milliards d'euros, la situation reste encore fragile pour le secteur. Les difficultés de recrutement sont telles que fidéliser les collaborateurs est devenu un enjeu vital pour les patrons coiffeurs, qui manquent de moyens pour y parvenir.

Tout ce qui peut contribuer à associer davantage les salariés des TPE aux résultats de leur entreprise va dans le bon sens.

Pour autant, lier l'octroi de la prime macron à la signature d'un accord d'intéressement revient à exclure d'office les TPE et leurs salariés du bénéfice de cette prime. Comment les entreprises de coiffure dont la moyenne des effectifs est de 2,4 collaborateurs pourraient-elles mettre en place facilement ce dispositif avant juin 2020 ?

Ces nouvelles modalités ne sont pas du tout adaptées au cas des petites entreprises. Il faut reconduire les modalités de cette prime en l'état, en travaillant en parallèle à l'adaptation des dispositifs d'intéressement et de participation à la cible des entreprises artisanales.

L'UNEC avait déjà eu l'occasion de le souligner auprès du Ministère du Travail lors de la réunion organisée sur ces sujets le 17 octobre dernier.

Nous continuerons à nous mobiliser pour que notre voix soit entendue et pour que cette prime tienne compte des particularités du secteur de la coiffure.

Bonne lecture,

BERNARD STALTER
Président de l'UNEC



Secteur moteur, la coiffure est en panne de vocations

CHAQUE ANNÉE, L'UNEC COLLECTE ET ANALYSE LES DONNÉES RELATIVES À LA PROFESSION. CE BAROMÈTRE DES TENDANCES PERMET D'ÉLABORER DES PROPOSITIONS AU SERVICE DU MÉTIER ET DE SON DÉVELOPPEMENT. **AMORCÉE DEPUIS 10 ANS, LA CHUTE D'ATTRACTIVITÉ SE CONFIRME.**

En septembre dernier, à l'occasion de l'édition 2019 du salon Mondial Coiffure Beauté, Bernard Stalter a rappelé le poids de la coiffure dans l'économie nationale : "Avec plus de 180 000 actifs et 85 000 entreprises, la coiffure est un véritable moteur de l'économie de proximité.

Elle participe au développement des cœurs de ville et crée des emplois tous les jours". Au deuxième rang des activités artisanales (après les entreprises de maçonnerie générale), la profession met au service des Français, près de 179 743 actifs, incluant 112 253 salariés, dont 17 754 apprentis et 2 068 contrats de professionnalisation.

La bonne nouvelle c'est que la profession vient de repasser au-dessus de la barre des 6 milliards d'euros de chiffres d'affaires - soit un CA¹ moyen de 76 K € par entreprise -, pour autant, le secteur souffre d'une crise des vocations. Depuis les années 2000, le micro-entrepreneuriat remet en cause le modèle de l'entreprise individuelle classique. Ainsi entre 2008 et 2018, la coiffure à domicile (22 153 activités) a doublé ses effectifs. La question de l'attractivité de-

vient cruciale pour le recrutement. Le salariat est en chute libre : l'effectif annuel est tombé à 92 431 salariés (hors alternants). Près de 40 % des salons n'ont aucun salarié. Pourtant la profession reste en perpétuelle mutation, comme l'illustre le marché masculin en plein essor ou encore l'activité de barbier,

LA COIFFURE EST UN VÉRITABLE MOTEUR DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Sachant que 15 % des patrons ont plus de 55 ans, les nouvelles générations ont de belles opportunités de carrière à saisir. Pour ce faire, il est urgent de remettre à l'honneur la profession, sous tous ses aspects, et notamment à travers l'apprentissage, filière d'embauche privilégiée. Pour les apprentis, c'est la garantie de suivre un parcours adapté, et de trouver un emploi pérenne dans les six mois suivant la fin de leur formation. Prendre la mesure de la situation et se donner les moyens de revaloriser nos métiers, est le défi de l'UNEC. La campagne virale prévue en fin d'année s'inscrit dans ce dispositif. *(lire article page 5).*

¹ Source INSEE/ESANE 2016

Une campagne de recrutement à la conquête des jeunes

L'UNEC, EN PARTENARIAT AVEC L'ORÉAL, VIENT DE LANCER UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES JEUNES ET DES PARENTS POUR SUSCITER DES VOCATIONS ! PLUS ELLE SERA RELAYÉE ET PARTAGÉE, PLUS SON IMPACT EN SERA ASSURÉ.

Au programme de cette campagne digitale qui sera diffusée via Internet et les réseaux sociaux : une série de vidéos donnant la parole à trois jeunes professionnels qui parlent avec enthousiasme de leur profession ! Charlotte est coloriste. Au départ, c'est vers l'équitation qu'elle pensait s'orienter, puis elle a finalement suivi sa meilleure amie qui se lançait dans la coiffure. Lors de sa première expérience en salon, ce fut le déclic ! Passionnée par ce métier qui bouge, elle aime en suivre les tendances, la mode et la créativité. Jamais d'ennui ! Quel conseil quand on démarre ? "Être curieux". Elle est l'un des trois visages du casting de cette campagne résolument tonique. Il y a aussi Jérôme, un coiffeur studio et Charles, un barbier. Artisans et artistes, animés par leur métier, ils assument pleinement le choix de leur parcours. Filmés dans leur quotidien, ils rappellent quelques messages forts : "Non, un CAP coiffure n'oriente par vers une voie de garage !" ; "Oui, l'excellence est au rendez-vous". Dans un face à face caméra, une deuxième vidéo drôle et décalée à la Konbini - un site d'info qui fait

figure auprès des jeunes -, les montre chacun répondant du tac au tac. Charlotte, Jérôme et Charles sont "nos" trois super héros. Leur mission ? Porter haut et fort l'image de notre profession en lui donnant un authentique éclat et glamour. Quel meilleur moyen en effet, que de faire découvrir notre métier, en l'incarnant par la nouvelle génération et en respectant le style et les codes qui sont les leurs.

Support idéal pour enrichir le kit des ambassadeurs lors des prises de parole dans les salons et les CFA, cette campagne repose sur la force de la viralité. L'implication de chaque adhérent de l'UNEC compte ! Pour cela, il vous suffit non seulement de "liker" mais surtout de relayer chacune des vidéos sur vos propres réseaux sociaux pour lui donner toute son ampleur.

**NON, UN CAP
COIFFURE
N'ORIENTE PAR
VERS UNE VOIE
DE GARAGE !**

RETROUVEZ TOUTES LES VIDÉOS SUR
UNEC.FR/SE-FORMER



ADHÉRENT

J'adhère, JE GÈRE !

Adhérer à l'UNEC : le réflexe d'un professionnel responsable

ADHÉSION UNEC 2020 : CONNAISSEZ-VOUS VOS AVANTAGES ?

Le renouvellement de votre adhésion à l'UNEC en 2020 approche : l'occasion de faire un rapide tour d'horizon des services mis à votre disposition.

Comme ne cesse de le rappeler le Président de l'UNEC, Bernard Stalter : *"Rassemblons nos forces pour rendre notre métier plus fort !"*. Tout au long de l'année, la mission de l'UNEC est en effet de défendre les valeurs de la profession ainsi que vos intérêts, en vous accompagnant dans la gestion de votre activité. Très concrètement, son équipe d'experts juridiques, business ainsi que son service communication sont à votre écoute pour répondre en temps réel, à toutes vos questions.

DES OFFRES ADAPTÉES AU STATUT DE CHAQUE PROFESSIONNEL

Selon que vous dirigez un salon employeur, avec ou sans employés (les apprentis sont considérés comme tels), ou que vous soyez coiffeur à domicile, il existe deux offres ayant en commun :

- Une hotline juridique avec conseil et suivi sur-mesure ;
- La boîte à outils chefs d'entreprises (documents pratiques, modèles de contrats, guide des rémunérations, convention collective, documents réglementaires, etc.) et pour les coiffeurs à domicile, une variante comprenant : une information

pratique en continu avec envoi d'une newsletter et de documents réglementaires ;

- Des services exclusifs tels que l'assurance inaptitude qui permet d'indemniser l'employeur et de lui garantir le maintien de son activité en cas de maladie professionnelle du salarié ;
- Des programmes d'avantages après des banques, assurances et gestion (assurance inaptitude pour maintenir l'activité en cas de salarié inapte, assurance fracture, accès à la garantie chômage des chefs d'entreprise GSC, réductions sur les assurances MAAF Pro, avantages sur les services bancaires de Caisse d'Épargne, -5 % sur honoraires comptables CEGECO) ;
- Des avantages business (-20 % sur la cotisation annuelle à la SACEM, des réductions sur lecoiseau.fr, Planity, le logiciel Shortcuts, accès aux collections **Coiffeur en France** by Raphaël Perrier (steps by steps, visuels et vidéos)) ;
- La plateforme d'achat en ligne de produits et accessoires "**Lecoiffeurpro.com**" permet de bénéficier de 15 à 40 % de réduction sur l'achat d'une sélection de plus de 50 produits ;
- Ainsi que de nombreux autres avantages (*bureau Véritas, La Collecte du Coiffeur, etc...*).

PLUS DE DÉTAILS SUR UNEC.FR

LA NOUVELLE GÉNÉRATION DE COLORATION PERMANENTE



Majirel GLOW

LA 1^{ÈRE}* PALETTE DE NUANCES
LUMINEUSES AUX REFLETS TENDANCE

+ DE BRILLANCE

+ DE LÉGERETÉ

+50%

DE RÉFLEXION
DE LA LUMIÈRE**

4X

PLUS DE
TRANSPARENCE***
POUR UN EFFET VOILE NATUREL

13 nuances reflets MAJIREL GLOW
Adaptables à toutes les hauteurs de tons

IDÉAL POUR CHEVEUX COLORÉS ET NATURELS

EXCLUSIVEMENT PAR

L'ORÉAL
PROFESSIONNEL
PARIS

* De L'Oréal Professionnel ** VS cheveux non colorés avec MAJIREL GLOW (test instrumental)

*** Test instrumental VS gamme MAJIREL



Accéder à la formation professionnelle en quelques clics

“MONCOMPTEFORMATION”. L’APPLI LANCÉE LE 21 NOVEMBRE DERNIER PERMET AUX SALARIÉS DE RECHERCHER, SÉLECTIONNER ET RÉGLER UNE FORMATION EN QUELQUES CLICS. LE MOYEN DE FLUIDIFIER L’ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE. L’UNEC A DONC ENGAGÉ UN TRAVAIL IMPORTANT POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

Pour le ministère du travail, “Le XXI^e siècle sera celui des compétences”. Pour relever ce défi, l’une des mesures emblématiques de la loi “Avenir professionnel” de septembre 2018 était de créer un outil facilitant l’accès à la formation baptisé “MonCompteFormation”. C’est désormais chose faite ! Pour y accéder, rien de plus simple. Il suffit de la télécharger sur son téléphone portable ou de se rendre sur le site internet dédié, puis de créer un compte au moyen de son numéro de sécurité sociale et d’une adresse mail valide. Il est alors possible de consulter ses droits sachant que, depuis 2015,

chaque salarié à plein temps (au moins un mi-temps à compter du 1^{er} janvier 2020) bénéficie d’un crédit annuel de 500 € dans la limite d’un plafond total de 5 000 €, ces montants étant portés à 800 et 8 000 euros pour les salariés faiblement qualifiés (qualification inférieure au niveau V). Attention, les droits acquis au titre du DIF (droit individuel à la formation) en vigueur jusqu’à fin 2014 ne sont pas automatiquement transférés dans le compte personnel de formation (CPF). Le salarié doit inscrire lui-même le nombre d’heures acquises avant le 31 décembre 2020 sous peine d’en perdre le bénéfice.

CHOISIR ET RÉSERVER SA FORMATION EN LIGNE

Ensuite, en fonction du montant disponible et du type de formation recherché, le salarié pourra accéder à des formations qualifiantes et renseigner, s'il le souhaite, un certain nombre de critères complémentaires : formation en centre ou à distance, durée, dates de disponibilité, prix, etc. Accessible 7 J / 7 et 24 H / 24, l'application "MonCompteFormation" propose en effet environ 40 000 formations, 130 000 sessions et un millier de diplômes différents. La moitié de ces formations sont d'un coût inférieur à 1400 euros sachant que, sur 25 millions de comptes personnels de formation, on estime qu'une personne sur deux dispose de plus de 1000 euros et une sur trois de plus de 1440 euros. Une fois son choix réalisé, le salarié peut valider sa demande et payer directement en ligne. Si le coût de la formation choisie est supérieur au montant crédité sur son CPF, il a la possibilité de régler le complément par carte bleue. Les organismes de formation ont alors 48 heures pour répondre à la demande.

FACILITER L'ACCÈS À LA FORMATION

Une application qui a pour objectif d'inciter les salariés à franchir le pas de la formation que ce soit pour renforcer leurs compétences dans leur domaine d'activité ou pour changer d'orientation professionnelle. L'utilisation du CPF relève en effet de la seule initiative du salarié. Seule restriction, si le salarié souhaite suivre une formation pendant son temps de travail, il doit demander une autorisation à son employeur. "MonCompteFormation" devrait évoluer dans le temps avec notamment, à terme, la possibilité pour les entreprises, les branches professionnelles ou les organismes publics d'abonder un compte pour, par exemple, favoriser l'acquisition de compétences sur les métiers en tension.

Le nouveau service public de la formation professionnelle 100 % numérique est accessible sur internet à l'adresse :

www.moncompteformation.gouv.fr ou sur l'application mobile "MonCompteFormation".

UN DISPOSITIF ÉGALEMENT OUVERT AUX CHEFS D'ENTREPRISES

Dès avril 2020, l'appli "MonCompteFormation" sera également ouverte aux indépendant, aux professions libérales et aux conjoints collaborateurs, soit plus de 3 millions de bénéficiaires supplémentaires.

Pour les travailleurs non salariés, les frais pédagogiques et ceux liés à la validation des compétences et des connaissances sont pris en charge par le fonds d'assurance-formation dont relève le travailleur indépendant (FAFCEA pour les coiffeurs), par les chambres de métiers et de l'artisanat ou bien par la Caisse des dépôts et consignations (CDC).



Ouverture de droits à l'assurance chômage pour les travailleurs indépendants

DEPUIS LE 1^{ER} NOVEMBRE 2019, LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS PEUVENT BÉNÉFICIER D'UNE INDEMNISATION AU TITRE DE L'ASSURANCE CHÔMAGE. SI LES CONDITIONS D'ACCÈS RESTENT LIMITÉES, IL EST À NOTER QU'IL EST POSSIBLE D'EN BÉNÉFICIER SANS ÊTRE SOUMIS À DES COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES.

Depuis le 1^{er} novembre 2019, les travailleurs indépendants dont l'activité prend fin sont susceptibles de percevoir une allocation de 26,30 € par jour (19,73 € à Mayotte), soit environ 800 euros par mois, versée pendant 182 jours au maximum, soit six mois.

LES CONDITIONS À REMPLIR

- Pour bénéficier de cette allocation, les travailleurs indépendants devront cependant respecter des conditions très précises.
- Justifier d'une activité non salariée d'au moins 2 années consécutives au sein d'une seule et même entreprise dont l'arrêt fait suite à un jugement d'ouverture de liquidation judiciaire ou à une procédure de redressement judiciaire lorsque le plan de redressement est subordonné par le tribunal de commerce au remplacement du dirigeant,
- Justifier de revenus antérieurs égaux ou supérieurs à 10 000 € par an,
- Justifier de ressources mensuelles inférieures au revenu de solidarité active (RSA) pour une personne seule, soit 559,74 € depuis le 1^{er} avril 2019,
- Être en recherche effective d'emploi et donc

être inscrit comme demandeur d'emploi et accomplir des actes positifs et répétés pour retrouver un emploi.

POINT DE DÉPART DE L'OUVERTURE DES DROITS

L'ouverture du droit aux allocations intervient dans un délai de 12 mois à compter de la fin d'activité non salariée dont le terme est la veille de l'inscription comme demandeur d'emploi ou, le cas échéant, le premier jour du mois au cours duquel la demande d'allocation aura été déposée.

L'ACCÈS À CETTE ALLOCATION CHÔMAGE N'EST PAS LIMITÉ AU COURS DE LA VIE PROFESSIONNELLE

La période d'indemnisation court à compter de la date d'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi ou, lorsque la personne est déjà inscrite sur cette liste, à partir du premier jour du mois au cours duquel la demande d'allocation a été déposée.

À noter que l'accès à cette allocation chômage n'est pas limité au cours de la vie professionnelle. Un travailleur indépendant pourra en bénéficier plusieurs fois dès lors qu'il satisfait aux critères applicables.

Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Assureur depuis plus
de 60 ans MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner dans votre
vie professionnelle
comme dans votre
vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits

du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi





RH : vers des pistes pour attirer et fidéliser les collaborateurs

FACE À LA CONCURRENCE DES AUTRES SECTEURS DE L'ARTISANAT, LA PROFESSION DOIT SE RENOUVELER POUR SUSCITER DE NOUVELLES VOCATIONS ET RÉPONDRE AUX BESOINS DE RECRUTEMENT. UNE POLITIQUE SALARIALE PLUS INCITATIVE PERMETTRAIT À LA FOIS D'ATTIRER ET DE FIDÉLISER LES SALARIÉS DANS LA PROFESSION.

PROPOSER UNE MEILLEURE INFORMATION DES JEUNES ET DE LEUR FAMILLE

L'apprentissage est la voie royale pour accéder à la profession : c'est une orientation choisie, assumée et réfléchie dans laquelle les jeunes en quête de formation s'engagent. Pour casser les idées reçues sur la coiffure, l'UNEC lance une campagne de communication ambitieuse à destination des jeunes (article p.5). Changer l'image de l'apprentissage, c'est aussi informer directement les jeunes au sein des établissements scolaires avec les 54 heures allouées chaque année dans les collèges depuis la mise en place de la loi Avenir Pro.

FIDÉLISER LES COLLABORATEURS

Avec près de 18 000 apprentis chaque année, la coiffure reste le premier secteur formateur au sein de l'artisanat. Pourtant, même si l'effort de formation consenti par les entreprises est consi-

dérable, la profession a du mal à faire face à la pénurie de collaborateurs.

Cela constitue un véritable frein au développement des entreprises et est devenue au fil du temps une préoccupation majeure pour tous les coiffeurs. Il est temps de se poser toutes les questions pour renouer avec la spirale du succès et donner à nouveau envie aux collaborateurs de poursuivre leur carrière dans la coiffure.

Cela passe en amont par la valorisation du métier auprès des jeunes générations, mais également par des actions de reconnaissance des collaborateurs qui peuvent prendre différentes formes : management, formation, politique salariale, organisation du travail, reconnaissance, intérêt, participation, ... les outils et leviers sont nombreux et à la portée de chaque entreprise. L'UNEC travaille également sur ce sujet afin de faire des propositions et accompagner les entreprises dans ce domaine.

De nouvelles dispositions pour les frais de santé !

DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2020 LES MESURES D'UN ACCORD RELATIF AUX SOINS DE SANTÉ SIGNÉ PAR LES PARTENAIRES SOCIAUX DE LA BRANCHE COIFFURE EN MAI 2019 ENTRERONT EN VIGUEUR. AVEC, À LA CLÉ, UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE ET DES COTISATIONS EN BAISSÉ.

MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DITE DU "100 % SANTÉ"

Pour pouvoir bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux, les contrats d'assurance maladie complémentaire doivent respecter des critères dits de "contrats responsables". Ces critères ont été modifiés dans le cadre de la réforme "100 % santé". L'accord de mai 2019 met le contrat de garanties collectives de la branche de la coiffure en conformité avec ces critères. Pour les salariés cela se

traduit, notamment, par une dispense d'affiliation du conjoint bénéficiaire d'une couverture complémentaire santé et par un remboursement intégral des soins prothétiques dentaires, des frais d'optique et des frais d'audiologie "basiques".

AMÉLIORATION DES GARANTIES SANTÉ

Dès le 1^{er} janvier 2020, les garanties des salariés évolueront donc dans un sens plus protecteur pour les salariés.

DURÉE DE PEC CHAMBRE PARTICULIÈRE				
	BASE	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
A COMPTER DE 2020		<ul style="list-style-type: none"> • illimitée en médecine, chirurgie, • limitée à 60 jours par année civile en psychiatrie, • 90 jours par année civile en soins de suite et réadaptation, en maison de repos et convalescence et en maison d'enfants à caractère sanitaire, • 240 jours par année civile en centre agréé de rééducation fonctionnelle. 		
PROTHÈSES CAPILLAIRES (SUITE TRAITEMENT DE CHIMIOTHÉRAPIE), IMPLANTS MAMMAIRES (SUITE MASTECTOMIE, CANCER DU SEIN)				
A COMPTER DE 2020	100 % BR + 250 €	100 % BR + 250 €	100 % BR + 250 €	100 % BR + 250 €
MÉDECINES DOUCES				
A COMPTER DE 2020	80 € / an	120 € / an	120 € / an	140 € / an

ÉVOLUTION DES COTISATIONS

La cotisation "famille", jusqu'alors identique quelle que soit la composition du foyer, sera désormais différenciée : salariés et enfants, d'une part, et

conjoint, d'autre part. En outre, une cotisation spécifique est mise en place pour la garantie de base des assurés relevant du régime local d'Alsace-Moselle. Enfin, le taux de cotisation est révisé à la baisse.

TARIFS BASE EN % PMSS				
RÉGIME GÉNÉRAL	SALARIÉ + ENFANTS		CONJOINT FACULTATIF	
	TAUX DE COTISATION	COTISATION EN € (BASE INDICATIVE : PMSS 2019)	TAUX DE COTISATION	COTISATION EN € (BASE INDICATIVE : PMSS 2019)
	1,259 %	42,52 €	0,900 %	30,39 €
RÉGIME LOCAL	SALARIÉ + ENFANTS		CONJOINT FACULTATIF	
	TAUX DE COTISATION	COTISATION EN € (BASE INDICATIVE : PMSS 2019)	TAUX DE COTISATION	COTISATION EN € (BASE INDICATIVE : PMSS 2019)
	1,025 %	34,61 €	0,732 %	24,72 €

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DE VOS SALARIÉS,

C'EST ÇA
DÉCIDER
ENSEMBLE
DE VIVRE
MIEUX

Chez AÉSIO, nous vous aidons à améliorer la qualité de vie au travail de vos salariés en vous accompagnant dans vos démarches de prévention.

decideurs-sociaux@aesio.fr

 GROUPE
AÉSIO

DÉCIDONS ENSEMBLE DE VIVRE MIEUX

Groupe AÉSIO, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Livre I du code de la Mutualité - Immatriculée sous le n° 821 965 241 Siège social : 25 place de la Madeleine - 75008 PARIS - Enregistrée à l'ORIAS en tant que mandataire d'assurance sous le n° 16006968. Informations disponibles sur www.orias.fr. Document non contractuel à caractère publicitaire. Crédit photo : Gettyimages-608159773. DC-AESIO-QVT-DS-AS



Le souffle du renouveau avec Johan Seguin

TROIS QUESTIONS À JOHAN SEGUIN, MÉDAILLÉ D'ARGENT DE LA WORLDSKILLS COMPETITION 2019

Sélectionné dans l'Équipe de France des Métiers 2019 dans la catégorie junior, Johan Seguin a défendu avec brio les couleurs de la France lors de la WorldSkills Competition à Kazan (Russie) en août dernier. Retour sur le parcours prometteur de ce champion de 15 ans médaillé d'argent.

L'origine de ta vocation ?

J'ai eu le déclic dans mon enfance : j'adorais coiffer ma mère. Ma vocation s'est imposée pendant le stage de troisième. Après mon brevet, j'ai cherché un maître de stage. Actuellement, je suis en deuxième année de CAP de coiffure au CFA de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angers.

Une personnalité inspirante ?

Ma patronne et maître d'apprentissage, Isabelle Brousseau, pour son accompagnement au quotidien et Raphaël Perrier, le directeur de l'équipe de France de coiffure. C'est grâce à lui que j'ai pu concourir aux championnats Worldskills.

Quelles ont été les étapes pour concourir ?

J'ai dû d'abord me préparer aux finales nationales en mars où j'ai décroché la médaille d'or, aidé par Sarah Mazurkiewicz et Isabelle Brousseau. J'ai alors bénéficié d'une entraîneuse, Magali Saouzanet : on s'entraînait les week-ends. Puis durant une semaine, nous, les 44 membres de l'équipe de France, toutes disciplines confondues – avons été encadrés pour suivre un entraînement physique et mental avec des coaches. J'étais le seul junior !

Comment se sont déroulées les épreuves ?

Ce fut une expérience incroyable. Pour cette première édition dans la catégorie junior : nous étions cinq candidats (trois russes, un taiwanais) avec quatre épreuves : une coupe homme, une coupe femme avec couleur, un chignon avec couleur et une coiffure de défilé sur un modèle.

Ton regard sur la profession ?

Aujourd'hui, le métier est en évolution permanente avec de nouvelles techniques à apprendre. La clientèle masculine vient plus souvent chez les coiffeurs. Il y a aussi plus d'exigence sur le choix des produits, avec par exemple la coloration végétale, plus respectueuse de l'environnement.

Où puisez-vous votre inspiration ?

Sur Internet, les réseaux sociaux et dans l'art contemporain. Je suis sensible aux mouvements et aux couleurs.

Ton prochain défi ?

Obtenir mon CAP et mon BP. Ensuite, je souhaite suivre d'autres formations et stages et viser en 2023 le championnat Worldskills en catégorie adulte.

Ton ambition ?

Devenir champion du monde !

Ta devise ?

Il faut croire en ses rêves.

RETROUVER JOHAN SUR SON COMPTE INSTAGRAM !
POUR EN SAVOIR PLUS SUR : WWW.WORLDSKILLS-FRANCE.ORG



MON
COIFFEUR
S'ENGAGE
Label responsable

UN LABEL

POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES



Certifié



INSTITUTIONS
DE LA COIFFURE
Membres d'AG2R LA MONDIALE



moncoiffeursengage.com